



Avis à tiers détenteur

Par **Michla**, le **16/06/2019** à **22:27**

Bonjour,

Par avance, je vous remercie de pouvoir m'éclairer.

Je ne cesse d'être sollicitée par des avis à tiers détenteur d'un centre des impôts à la suite d'un trop perçu de salaire de l'éducation nationale. Celui-ci m'impose de verser 50€ tous les mois hors ma situation ne me le permet pas. Je verse donc ce que je peux. Ces actes ne sont pas annoncés par un huissier. Encore moins par la banque et je le découvre à cause des frais bancaires qui apparaissent. Mon compte étant débiteur, il ne peut pas être bloqué. Ce trésor public ne daigne pas répondre quand j'écris. La banque ne me remet pas de justificatifs. A t elle le droit ?

Bien à vous toutes et tous.

Par **Visiteur**, le **16/06/2019** à **22:38**

Bonjour

Votre situation vous permet sans doute d'exiger de votre banque une limitation des frais.
Lisez

[CECI](#)

Par **Michla**, le **17/06/2019** à **01:24**

Bonsoir Pragma et merci d'avoir pris le temps de me répondre et de me transmettre le lien concernant ce droit bancaire.

Je vais me rapprocher de la CE pour le mettre en place.

Cordialement
Michla